

«Orables sur les officiers de marine, c'est possible; mais sur les hommes privés, cela lui eût été difficile. Tenez, monsieur, armez ceci.»

Et M. Lenoir, prenant sur la table le rapport dont il avait question précédemment entre lui et Jacquet, le remit aux mains du conseiller au parlement.

Celui-ci l'ouvrit avec étonnement d'abord, puis, après avoir parcouru quelques lignes, il parcourut le cahier avec une avidité vive.

«Eh bien! reprit M. Lenoir, vous le voyez, ces deux jeunes gens, après avoir mené durant de longues années la conduite plus folle, et après s'être livrés aux dissipations les plus insensées, ne possèdent plus aujourd'hui que des dettes énormes. L'agent qui m'a fait ce rapport en garantissant la véracité, et j'ai tout lieu de le croire parfaitement exact. Depuis plusieurs mois, MM. d'Herbois et de Renneville sont poursuivis par des créanciers impitoyables, et menacés s'ils ne parviennent pas à payer leurs dettes, de voir leur carrière entravée et l'honneur de leur nom étrangement compromis. Or, pour éviter la honte et la misère, que d'hommes ne reculent pas devant les actions les plus mauvaises!

«Cela est vrai, murmura le conseiller en rejetant le cahier qu'il venait de froisser avec horreur.

«A quelle époque les futurs mariages ont-ils été définitivement arrêtés? demanda le lieutenant de police; le savez-vous?

«Oui, mon fils, l'évêque, m'a dit que c'était le 26 avril dernier que dans sa maison, à Brest, il avait solennellement fiancé les futurs époux, se réservant, toutefois, de demander mon agrément pour la célébration des mariages, célébration qui devait avoir lieu, mon consentement une fois donné.

«Le 26 avril dernier? répéta M. Lenoir.

«Oui, monsieur; je suis certain de cette date.

«Et la mort de votre premier fils, de sa femme et de ses enfants a eu lieu?

«Le 6 mai.

«Ainsi, c'est dix jours après l'union arrêtée entre MM. d'Herbois et de Renneville et vos nièces, que le malheur est entré dans votre famille?

«Cela est vrai!» dit encore M. de Niorres en laissant tomber ses bras.

XVI.—Monsieur Pick.

M. Lenoir et M. de Niorres échangèrent un long regard. Chacun d'eux cherchait évidemment à pénétrer la pensée de l'autre.

«Deux officiers de marine, dit enfin le conseiller au parlement; deux fils de vieille noblesse du Poitou! J'ai peine à croire; et cependant, à défaut de preuves, il y a là des probabilités....

«Permettez, interrompit le lieutenant de police, j'applique toujours l'axiome: *Cherchez à qui le crime profite!* Or, il est incontestable que si vos deux nièces héritent de tous les biens de votre maison, ceux qui les épouseront feront une alliance digne d'un prince. Donc, si MM. d'Herbois et de Renneville leur sont fiancés, MM. d'Herbois et de Renneville profiteraient de leur immense fortune, et payeraient facilement leurs dettes.... à moins que nous ne nous trompions encore, et que l'une de vos nièces eût inspiré à quelque autre une passion intéressée.... ou que, ainsi que je vous le disais, il existât quelque membre inconnu.... ou non avoué de votre famille.

«Il n'existe personne dans cette condition, dit brusquement M. de Niorres; je croyais vous l'avoir affirmé.

«Cela est vrai, monsieur; aussi n'était-ce qu'une supposition nouvelle.»

M. de Niorres se leva.

«Résumons, dit le lieutenant de police; vous allez confier votre petit-fils à Saint-Jean?

«Oui, dit le conseiller en soupirant.

«Vous seul connaîtrez le lieu de refuge?

«Ni ma fille, ni mon gendre, ni ma bru, ni ma belle-sœur, ni mon frère ne seront mis dans le secret.

«Bien. A quelle heure Saint-Jean partira-t-il?

«De dix heures à minuit.

«A partir de dix heures deux agents seront prêts à le suivre sans qu'il puisse se douter de cette surveillance, et si vous voulez bien venir me trouver ici après-demain à pareille heure, vous aurez connaissance du premier rapport que j'aurai reçu.»

Le conseiller au parlement s'inclina pour prendre congé.

«Je crois, dit M. Lenoir, qu'il est convenable de violer l'étiquette aujourd'hui. Si je vous reconduisais jusque dans la cour de l'hôtel, votre présence serait trop remarquée, et nous devons nous garder de donner l'éveil.

«C'est mon avis, répondit M. de Niorres. A après-demain donc, et Dieu veuille que d'ici là je ne sois pas contraint à venir vous faire une visite nouvelle.»

Les deux hommes se saluèrent, et le conseiller au parlement sortit lentement du cabinet du lieutenant de police.

«Le vicomte et le marquis sont-ils réellement coupables? dit M. Lenoir demeuré seul dans son cabinet. Tout le fait supposer! Cependant, ce que M. de Suffren disait d'eux hier!... Que croire dans cette ténébreuse affaire? Les crimes sont là patents, irrécusables! Ils crient vengeance! Et cette lugubre histoire qui se répand déjà parmi le public! Porter une accusation contre deux gentilshommes, c'est décrier la noblesse au moment où le tiers état relève une tête envieuse, où le peuple ne demande qu'à fouler aux pieds les titres et les parchemins!... Ne pas les accuser quand tous les soupçons planeront sur eux, c'est donner gain de cause à ceux qui ont la partialité en faveur des classes privilégiées, c'est attenter tous les esprits déjà si montés contre mon administration, contre la justice du roi!... Quel parti prendre?»

M. Lenoir se frappa le front avec une expression manifeste d'inquiétude et de mécontentement.

«C'est comme cet enlèvement de la *jolie mignonne*, reprit-il après un moment de silence; une autre affaire tout aussi nébuleuse! Encore un gentilhomme peut-être à accuser!... Mais celui-là est puissant! Est-ce lui l'auteur de cet attentat?...»

Et M. Lenoir courut à son bureau, il fouilla avec une activité fébrile au milieu d'une collection de dossiers placés sur le meuble, et se saisissant de deux cahiers il revint près de la fenêtre.

«Jacquet se trompe-t-il ou m'a-t-il trompé? dit-il en feuilletant les manuscrits l'un après l'autre. Pick avait-il raison ou pensait-il m'en imposer? Lequel croire? Deux rapports sur cette affaire Bernard, et tous deux complètement différents, tous deux diamétralement opposés l'un à l'autre!...»

M. Lenoir froissa les papiers dans ses mains crispées.

«L'un, continua-t-il, accuse le favori, l'ami, l'intime com-

pagnon d'une Altesses... l'autre déclare ce gentilhomme

entièrement innocent. Jacquet prétend que la fille du teinturier Bernard a été enlevée pour servir à une intrigue ourdie avec une hardiesse infernale... Pick affirme que l'homme dénoncé par Jacquet est étranger à l'affaire de la *jolie mignonne*. Morbleu! je ne me trompe pas cependant, voici bien les deux rapports: ils sont clairs, précis et contradictoires....»

Le lieutenant de police frappa vigoureusement de son talon rouge le tapis épais qui recouvrait le plancher.

«Corbleu! fit-il avec impatience, que Jacquet n'a-t-il tort, que Pick n'a-t-il raison! Sévir contre cet homme serait impossible; je renouvellerais la fable du pot de terre contre le pot de fer; je me créerais un ennemi puissant, implacable.... et qui sait, avec les intentions que je connais à Son Altesse, ce que le duc peut devenir un jour? Quant à l'affaire de Niorres, tous deux sont unanimes pour accuser, quoique sans preuves matérielles.... Cependant Pick affirme que le conseiller dissimule dans l'ombre avec une obstination sans égale, un membre de sa famille qu'il ne veut ou ne peut avouer... A-t-il tort? Mais, pour ce qui touche le marquis d'Herbois et le vicomte de Renneville, son rapport est aussi clair et aussi précis que celui de Jacquet. Il fournit même des preuves incontestables. Morbleu! qu'il les donne ces preuves et j'agis en conséquence! Frapper ces deux hommes, après tout, serait possible! Aucune influence redoutable de leur côté; puis avec ces doctrines philosophiques qui abondent et qui farcissent tous les esprits, la punition publique, exemplaire, de deux membres de la noblesse, serait peut-être d'un excellent effet. Ils parlent d'égalité dans leurs écrits.... ils seraient satisfaits au moins.... Corbleu! on jugerait que le diable en personne se mêle de cette intrigue!»

Et M. Lenoir rejeta violemment sur le bureau les dossiers qu'il venait de feuilleter.

Puis, après avoir réfléchi durant quelques minutes, il se dirigea vers la cheminée et agita l'un des cordons de sonnette retombant de chaque côté du majestueux chambranle. Un valet parut sur le seuil de la porte.

«Pick, dit simplement M. Lenoir.

Le valet disparut aussitôt, et le lieutenant de police se laissa retomber sur les moelleux coussins de l'ottomane en laissant errer autour de lui ses regards vagues et pour ainsi dire sans rayons.

La porte que le valet avait fermée se rouvrit doucement sous une pression discrète, et un personnage souple d'allure, léger de démarche, dissimulant sa taille en se tenant presque courbé en deux, se faufila lentement dans le cabinet de M. Lenoir.

Ce nouveau venu pouvait avoir environ trente ans à en juger par l'inspection des traits du visage; mais un portrait détaillé et ressemblant de ce visage semblait une œuvre impossible à accomplir, tant cette physionomie étrange était douée d'une mobilité insaisissable.

Un grimacier de profession se fût applaudi de posséder un tel masque, et ici, masque est le mot propre, car il paraissait réellement impossible de croire en regardant deux fois cette figure, que l'on n'avait devant soi qu'un seul et même individu.

Tantôt ce visage bizarre était long et étroit comme la lame d'un couteau; tantôt il était large et carré comme s'il eût été écrasé sous l'effort d'une presse. Au premier coup d'œil on le trouvait ovale, au second il se présentait rond comme une pleine lune. La bouche, les yeux, le nez, subissaient également des transformations pareilles, s'agrandissant, se rapetissant, s'allongeant, se recroquant avec une rapidité inouïe et une facilité merveilleuse.

Ce n'était pas une tête formée à l'aide d'une charpente osseuse et recouverte de chair, c'était une véritable boule de gomme élastique, subissant toutes les formes sous toutes les pressions.

Le corps long, maigre, fluide, d'une ténuité indicible, semblait prêt à se casser en morceaux à chaque mouvement, à chaque geste. Si la tête eût fait la joie d'un grimacier, le corps eût fait certes, lui, l'allégresse d'un clown.

Sans doute, M. Lenoir était habitué à cette apparition qui tenait du fantastique, car il ne montra pas le moindre étonnement à l'entrée du personnage.

«Pick? dit-il d'une voix brève.

Celui qui répondait à cette appellation originale, se redressa et se recourba avec les mouvements d'un animal appartenant au genre ophidien.

«J'ai lu votre rapport, continua le lieutenant de police.

«Alors, monseigneur est satisfait? dit Pick avec un sourire gracieux.

«Je n'en sais rien encore, car j'ai des doutes sur sa véracité, en ce qui concerne l'affaire de Niorres.

«Monseigneur insulterait son très-humble serviteur en doutant de sa fidélité, dit Pick en se redressant, mais cette fois sans se recourber ensuite.

«Vous accusez de crimes odieux deux gentilshommes, deux officiers de Sa Majesté.

«Hélas! fit l'agent en étouffant un soupir.

«Une telle accusation doit être soutenue par des preuves.

«Je le sais, monseigneur.

«Eh bien! ces preuves, vous les avez promises!

«Je les aurai!»

M. Lenoir se leva vivement.

«Vous aurez des preuves, dit-il à voix basse, que MM. de de Renneville et d'Herbois sont les auteurs des empoisonnements commis à l'hôtel de Niorres?

«Oui, monseigneur! répondit Pick avec une froideur de glace.

«Des preuves palpables, authentiques, pouvant servir en justice?

«Des preuves réelles et indiscutables!

«Comment les aurez-vous?

«Je ne le sais pas encore, mais j'ai la certitude que de nouveaux événements se préparent, j'ai dressé mes plans en conséquence, j'ai tendu mes filets, et j'aurai les preuves que j'ai l'honneur de promettre à monseigneur.

«Ainsi, dit encore M. Lenoir, ces deux hommes sont bien réellement coupables?

«Ils le sont, j'en réponds!»

Le magistrat réfléchit durant quelques instants.

«Et l'affaire Bernard? reprit-il en changeant de ton.

«Aucune nouvelle! répondit Pick.

«On ne peut savoir ce qu'est devenu l'enfant?

«Je n'ai trouvé aucune trace.

«Cependant, il est impossible que sous une administration comme la mienne et dans une ville comme Paris, capitale du royaume, une petite fille disparaisse sans qu'il soit possible de savoir ce qu'elle est devenue.

«Monseigneur veut-il connaître toute ma pensée à cet égard? demanda Pick.

«Parlez! Dites tout sans crainte! fit le lieutenant de police avec vivacité.

«J'ai la persuasion intime et fortement motivée par les recherches auxquelles je me suis livré, continua l'agent, que la disparition de la *jolie mignonne* n'est que momentanée et je crois à une comédie habile jouée par les parents qui désirent faire des dupes! Cependant, je l'avoue, ceci n'est qu'une opinion qui m'est toute personnelle!

«Alors, s'écria M. Lenoir emporté malgré lui par ses pensées, le rapport de Jacquet est donc faux?

«De toute fausseté, s'il dit le contraire de ce que le mien affirme, répondit Pick.

«L'homme que je vous ai chargé de surveiller?

«L'ami de Son Altesse?

«Oui.

«Entièrement innocent.

«Prenez garde d'égarer ma bonne foi!

«Je n'ai rien à craindre à cet égard, monseigneur.»

M. Lenoir regarda fixement l'agent, puis reprenant la parole et revenant à un autre ordre d'idées:

«Dans combien de temps pouvez-vous me donner les preuves dont vous parlez relativement à l'affaire de Niorres? demanda-t-il.

«Dans deux fois vingt-quatre heures, répondit Pick sans hésiter.

«Alors, dans quarante-huit heures, MM. d'Herbois et de Renneville seront à la Bastille.

«Si je n'apporte pas les preuves demandées, monseigneur pourra m'y envoyer coucher à leur place.

«C'est ce qui pourrait en effet vous arriver, si vous ne justifiez pas la véracité de votre rapport.

«Alors, monseigneur, je dormirai dans mon lit.

«De quoi avez-vous besoin pour atteindre votre but?

«De rien, monseigneur, je me charge de tout.

«Très-bien, Pick, il y aura mille livres pour vous si vous réussissez!»

M. Lenoir fit un geste et Pick sortit comme il était entré, en disparaissant avec la légèreté d'une ombre.

«Je donnerais mille louis pour que cet homme ne se trompât pas dans ses assertions! dit le lieutenant de police. Qu'il réussisse, lui, que Jacquet étouffe l'affaire de l'enfant volé ou que Pick me donne l'assurance de la comédie dont il parle, et que je puisse dire après-demain au roi que l'auteur des libelles est enfermé à la Bastille, et j'aurai satisfait tout le monde.... En attendant, il faut que je fasse surveiller par quelqu'un d'habile et de sûr le valet auquel M. de Niorres doit confier son petit-fils. Cet homme est plus important qu'il ne paraît, et ses prétendues visions me semblent de bons et solides témoignages contre lui. Il a dû participer aux premiers crimes, s'il refuse d'être pour quelque chose dans ceux qui restent à accomplir. Je veux voir ce Saint-Jean.»

Et, sans se lever pour avoir recours au cordon de la sonnette, le lieutenant de police étendit le bras et frappa sur un timbre placé à sa portée.

Le même valet qui était déjà venu entra dans le cabinet.

«Faites venir Fouquier!» dit M. Lenoir.

XVII.—L'avenue de la Reine

Au moment où le lieutenant de police avait sonné, pour ordonner que l'on introduisit près de lui M. Pick, le conseiller au parlement, quittant l'hôtel de la rue de Maurepas, marchait lentement sur le pavé de Versailles, se dirigeant vers l'avenue de la Reine.

Complètement absorbé dans ses pensées, M. de Niorres n'accordait aucune attention à ce qui se passait autour de lui, aussi ne put-il remarquer que, lorsqu'il eut franchi le seuil de l'hôtel, un valet en petite livrée (un grison comme on disait alors, pour désigner un domestique ne portant pas les couleurs de son maître,) un valet qui stationnait de l'autre côté de la rue s'était détaché de la muraille contre laquelle il se tenait appuyé, et s'était mis en marche, réglant son pas sur celui du conseiller.

Ainsi suivi sans qu'il s'en doutât, M. de Niorres avait continué sa route, toujours et de plus en plus absorbé dans ses funèbres rêveries.

Où allait-il? Peut-être l'ignorait-il lui-même, lorsque parvenu sur le bas côté de l'avenue de la Reine, il entendit le murmure de deux voix émuës qui le saluaient par son nom, et deux ombres se projetant devant ses yeux abaissés vers la terre, lui indiquèrent que le chemin était barré par la rencontre de deux hommes.

M. de Niorres releva lentement la tête. Le marquis d'Herbois et le vicomte de Renneville se tenaient en face de lui le chapeau à la main.

Sans doute, le conseiller reconnut les deux officiers de marine au premier coup d'œil, et sans doute aussi les pensées provoquées à leur égard par M. Lenoir surgirent en foule dans son esprit, car il tressaillit brusquement et une rougeur légère envahit ses joues creusées.

«Que me voulez-vous, messieurs? demanda-t-il d'une voix grave et sévère.

«Monseigneur, dit le marquis, vous ignorez sans doute qui nous sommes?

«Non, messieurs, je ne l'ignore pas, répondit le conseiller.

«Alors, reprit le jeune officier, vous savez également, monseigneur, que nous nous sommes présentés plusieurs fois à la porte de votre hôtel sans avoir eu l'honneur d'être reçus par vous.

«Des affaires de famille, messieurs, m'ont privé de cet honneur, répondit M. de Niorres.

«Mais, ajouta le vicomte, c'est précisément d'affaires de famille que nous avons, monsieur, à vous entretenir.

«Plus tard, messieurs, je vous accorderai toute mon attention, mais en ce moment....

«Pardonnez-nous notre instance, dit le marquis, ce que nous avons à vous dire ne souffre aucun retard.

«Je crois que vous vous trompez, messieurs, car moi, je n'ai rien à entendre.

«Monseigneur, dit le vicomte, ne savez-vous donc pas qu'un projet d'union, arrêté sous les auspices même de Mgr. l'évêque, devait faire de nous vos neveux?

M. de Niorres s'inclina sans répondre. Il était évident que cet entretien le fatiguait. Cette évidence était même tellement limpide que le marquis sentit le rouge de la colère lui monter au front. Cependant il parvint à se contraindre.

«Monsieur, dit-il d'une voix ferme, il faut que le vicomte et moi nous parlions sur l'heure.»

Le conseiller se redressa de toute la majesté de sa haute taille.

(A continuer.)